



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 52032

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation des artistes du Grand Palais. La décision de Jules Ferry de « mettre les artistes en République » a permis de hisser Paris au titre de « capitale des arts ». Construit par les artistes sociétaires du « Salon », le Grand Palais leur est concédé par la République en 1901. À force de luttes permanentes, les artistes s'y sont maintenus, mais en voyant progressivement se réduire leur espace. En 1993, date de la fermeture du bâtiment pour raisons de sécurité, les sociétés d'artistes n'en occupaient plus qu'un cinquième. Depuis mars 2004, après avoir été déplacés du quai Branly à la porte d'Auteuil, les salons n'ont plus aucun lieu où s'établir. Durant cette longue période, l'État a participé aux lourdes charges auxquelles les salons privés de leur domaine doivent faire face, mais l'essentiel des frais est supporté par les artistes qui en ont les moyens. Quant aux autres, qui représentent 65 %, ils ne montrent plus leurs oeuvres et les jeunes sont écartés, ce qui met un terme à la régénération indispensable aux salons. N'étant plus en mesure de gérer le patrimoine, l'État a lancé un appel à candidature afin de remettre la gestion d'une partie du Grand Palais au privé, assurant les artistes de son soutien financier dans un Grand Palais dont il se délesterait. La dignité des artistes serait profondément affectée de cette soumission à une assistance financière permanente de l'État dont le seul rôle devrait être de leur procurer un abri afin d'assurer leur indépendance. L'unique solution semble résider dans le maintien de l'autorité de l'État sur l'aile sud du Grand Palais dont la jouissance est réservée aux artistes selon la promesse des ministres successifs. Il lui demande s'il compte accéder à la demande de ces artistes et permettre ainsi de soulager définitivement l'État d'une aide coûteuse aux artistes, et de libérer ces derniers d'une double dépendance dégradante : subvention de l'État et soumission à une gestion privée.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a pris bonne note des remarques de l'honorable parlementaire concernant les préoccupations des artistes relatives au devenir du Grand Palais et au maintien de sa vocation d'accueil pour les salons historiques. Le ministère de la culture et de la communication reste très attaché au rôle essentiel des salons d'artistes et à l'activité qu'ils déploient pour promouvoir les oeuvres de leurs membres auprès d'un large public, dans le respect de la pluralité artistique. Depuis la fermeture du Grand Palais en 1993, pour des raisons de sécurité, le ministère de la culture et de la communication s'est mobilisé pour que les activités des salons d'artistes se poursuivent sans interruption dans des conditions économiques compatibles avec les ressources, le plus souvent limitées, des artistes. Pour assurer ce service public à l'égard des salons d'artistes, le ministère a consenti un effort budgétaire sans faille qui montre à l'évidence l'attention permanente portée à ce dossier. S'agissant de la vocation du Grand Palais après l'achèvement des travaux, prévu en 2007, le ministre de la culture et de la communication a confirmé son souhait de voir ce lieu conserver sa mission d'origine, de lieu d'expositions pour des manifestations culturelles telles que les salons d'artistes. Bien que les modalités de gestion de l'établissement ne soient pas encore définitivement déterminées, la solution d'une gestion publique est privilégiée. Le ministre de la culture et de la communication a, cet été, adressé un courrier à l'ensemble des responsables de salons historiques les assurant de sa volonté de maintenir son soutien et leur a

fait la proposition d'organiser un événement exceptionnel dans la grande nef du monument, une fois celle-ci restaurée, qui pourrait réunir l'ensemble de ces salons.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52032

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9333

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3470